

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 27 juin 2023**  
**Convocation du 20 juin 2023**

**N° 2023\_06\_039**

**Objet : Culture - Programme d'actions Education Artistique et Culturelle EAC 2023-2024 – Demandes de subventions**

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON  
Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Dans le cadre du déploiement de son plan d'action en matière culturelle en lien avec les différents domaines de compétences : petite enfance, enfance, jeunesse, social, patrimoine notamment, la communauté de communes a souhaité dans sa séance du 21 décembre 2021 acté par délibération N°2021\_12\_010, s'engager dans une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2022-2024.

Il a été retenu les axes de travail suivants pour les 3 années à venir :

- Renforcer le lien social, interculturel, intergénérationnel ; Proposer des actions culturelles pour tous ; Favoriser le rayonnement culturel ;
- Développer les pratiques amateurs ; Favoriser la présence et l'ancrage sur le territoire d'artistes professionnels ;
- Encourager les projets transversaux : mixité des pratiques et des publics et Favoriser la découverte (histoire et patrimoine), créer une identité commune

Un programme d'actions culturelles est établi chaque année, de septembre à juillet, en cohérence avec ces axes de travail. Le budget estimatif alloué par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour la saison 2023-2024 dans le cadre de la CTEAC représente un budget annuel d'actions 50 000 € dont 45 000 € de subventions demandées à l'Etat (25 000€) , la Région Auvergne Rhône-Alpes ( 5000€) et le Département de l'Ardèche (15 000€) auquel s'ajoute la coordination des projets prise en charge par la Communauté de communes.

Il représente la programmation des actions suivantes sur l'année scolaire 2023-2024:

Parcours 1/ Komagata	14 000€
Parcours 2/ La Vélocité	10 000€
Parcours 3/ Les papillons sous les pas	14 000€

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023\_06\_039-DE

SLO

Parcours 4/Dans ma maison 12 000€  
Budget total des actions 2023-2024 : 50 000 €

**Le Président** propose afin de mettre en œuvre ce programme d'actions 2023-2024, de solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires DRAC, Région AURA et Département de l'Ardèche.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé de la Conseillère déléguée au Patrimoine, à la Culture et aux sports après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Autorise le Président** à solliciter les subventions relatives à la CTEAC auprès des partenaires signataires de la convention : DRAC, Région AURA et Département de l'Ardèche et à signer tout document afférent à ces différentes demandes.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON